

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL **20 SEPTEMBRE 2016**

PRÉSENTS :

М

P. MEYLAN, Président

M.

R. PARTY, Secrétaire

Mmes

M. GAY et I. GIANNATTASIO

MM.

R. BONO, F. CAL SUAREZ, F. MERLON, O. OBERSON, et

B. SCHOPFER

M.

P. BOUVIER, Maire

M.

X. BEUCHAT, Adjoint

M.

R. HUGON, Adjoint

EXCUSÉS

Mmes M. CONRAD, C. DUBELLY HATINGUAIS et V. MORON

M.

A. CHARVET

M. le Président ouvre la séance à 20h00.

En préambule de cette séance, il introduit Mlle Maeva Bortoluzzi, jeune diplômée en architecture, native de Chancy, qui va présenter son travail de thèse « Un avenir collectif - Architecture au service de la communauté » effectué dans le cadre de l'obtention de son Master. Elle s'est inspirée de la vision qu'elle a du village et de sa configuration pour développer ce travail.

Il demande ensuite aux membres du Conseil municipal de se prononcer par un vote sur leur accord d'auditionner l'invitée préalablement au point 1 de l'ordre du jour.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JUIN 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 7 oui et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Décisions prises lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises

Suite au courrier de l'ACG du 24 juin 2016, M. le Président demande si l'un des Conseillers(ères) municipaux(ales) a l'intention de faire opposition aux décisions rendues le 22 juin dernier, soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC), au sujet :

de l'octroi en 2017, par le biais du Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.-- à chaque nouvelle place de crèche créée;

- de la participation du Fonds intercommunal au financement 2017 du Bibliobus, pour un montant de CHF 650'000.--;
- au financement 2017, par le biais du Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.--;
- au financement 2017, par le biais du Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.--;
- de la participation 2017 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de CHF 450'000.--;
- du financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de CHF 1'000'000.-;
- de la participation 2017 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 6'636'000.-;
- de l'octroi, en 2017, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF 2'500'000.-- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.

Aucun(e) Conseiller(ère) municipal(e) ne souhaite faire valoir son droit d'opposition. Il est donc pris acte de ces décisions.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Promotions

M. Bouvier remercie les Conseillers(ères) municipaux(ales) pour leur participation aux Promotions. Il mentionne avoir reçu des félicitations et des remerciements pour le nouvel aménagement ainsi que pour la diversification des mets proposés. C'est donc un point positif pour l'organisation de cette manifestation. Le seul point noir est encore et toujours la sono.

b) École

M. Bouvier informe le Conseil municipal de l'incident survenu à l'école ce jour-là (vendredi 1er juillet). En effet, un enfant, après l'appel à l'extérieur de sa classe, y est retourné et s'est retrouvé malencontreusement enfermé. Il a enjambé le banc devant la fenêtre, a passé dans le bac et a sauté. Par chance, il ne s'est pas blessé.

Cet événement a suscité diverses réactions des parents, des enseignants et du Directeur de l'établissement concernant les normes de sécurité des fenêtres.

Bien évidemment la Commune déplore cet incident. Le bâtiment datant des années 1970, un assainissement de ce dernier est prévu prochainement et la Commune ne souhaite pas investir prioritairement dans un système sécuritaire onéreux. Après étude de différentes solutions et en attendant de trouver celle qui sera pleinement satisfaisante, la Commune a fait installer en urgence des cales cadenassées maintenant l'ouverture des fenêtres à 15 cm maximum.

- M. Cal Suarez propose que les portes soient équipées d'une clé fixe à la serrure afin qu'elle puisse être ouverte depuis l'intérieur en tout temps même quand l'enseignante la ferme à clé depuis l'extérieur.
- M. Meylan et Mme Gay estiment que c'est à l'enseignant(e) de faire attention (et aux élèves de lui obéir) et que cela ne relève pas de la responsabilité de la Commune.

c) Immeuble route de Bellegarde 18, 20, 22

M. Bouvier communique que suite à la séance avec tous les locataires, les rocades sont organisées par la Régie Bersier.

Mme Gay signale la difficulté émotionnelle que cela génère pour les personnes âgées, qui auront vraisemblablement besoin d'un accompagnement.

La Commune va aider à l'organisation du déménagement de chacun pendant les travaux de rénovation qui débuteront mi-octobre. Le rehaussement de l'immeuble est quant à lui prévu début novembre. Si tout va bien, l'ensemble des travaux devrait être terminé pour fin 2017.

M. Bouvier a conscience qu'il s'agit d'un investissement important tant pour la Commune que pour les locataires, mais l'Exécutif se réjouit de voir l'impact de ces rénovations.

d) Inauguration de la STEP

M. Bouvier indique que l'inauguration de la nouvelle STEP en présence des SIG, de M. Luc Barthassat, de l'Exécutif ainsi que des Maires des communes voisines s'est déroulée le 7 septembre dernier. Cette nouvelle installation satisfait actuellement les besoins de traitement des eaux usées de 8'000 habitants (Avully, Avusy, Laconnex, Soral et Viry (F)) et son objectif est de pouvoir en gérer 13'000 d'ici 2025.

Il évoque l'article de la Tribune de Genève du 8 septembre, élogieux par rapport à cet innovant projet, notamment au niveau du peu de nuisances olfactives.

M. Beuchat rappelle qu'il s'agissait d'une priorité pour la Commune, la STEP étant située juste à côté du projet de zone de détente et loisirs prévue dans les alentours.

Les travaux de démolition de l'ancienne STEP ont débuté et la renaturation de ce lieu devrait intervenir mi-octobre (notamment gouilles pour les batraciens et oiseaux migrateurs).

e) Job d'été

M. Bouvier mentionne qu'une stagiaire est venue pour la première fois au sein du secrétariat ce qui a été une expérience enrichissante pour toutes les parties. Elle a notamment rédigé différents articles que les Conseillers(ères) municipaux(ales) découvriront dans le prochain ChancyLien dont la parution est planifiée pour fin septembre. Enchantée malgré l'important trajet à effectuer en bus tous les jours (elle habite dans le quartier des Pâquis), elle se réjouit de revenir l'an prochain!

f) Fermeture des douanes

M. Bouvier revient sur la fermeture tardive des douanes mentionnée dans un article de la Tribune de Genève de ce jour et résume les faits suivants : en date du 15 septembre, une séance s'est tenue au sein du département de M. Barthassat, en sa présence, celles des Maires et Adjoints des communes de la Champagne, les Maires des communes frontalières (Viry, St-Julien, Valleiry), les Préfets de l'Ain et de la Haute-Savoie, la Direction des douanes et les techniciens des routes français. Lors de cette longue séance, M. Barthassat a annoncé la « fermeture test tardive » des douanes villageoises de la Champagne, quelles que soient les réactions politiques de part et d'autre. M. Bouvier souligne que M. Barthassat a sincèrement (et vivement) défendu les communes de la Champagne.

Ceci a évidemment généré une virulente réaction des autorités françaises. M. Barthassat a rappelé qu'il a demandé une ouverture des 4 voies de la douane de Bardonnex afin de fluidifier le trafic, mais que la France a refusé. M. Barthassat a également précisé qu'il était parfaitement conscient que la fermeture tardive des petites douanes n'était pas la solution, mais qu'il y était déterminé afin de faire réagir les instances françaises, et entrer en négociation si la problématique du trafic dans les petites communes frontalières est prise en considération.

g) PLQ Raclerets - Champlong (reliquat)

M. Bouvier annonce que la Commune a reçu la confirmation que ce n'est plus Bücher et Moret, mais la société GEME (anciennement société EMEG) qui est le propriétaire de ce reliquat. La Commune a toujours l'ambition de développer un IEPA (M. Antonio Hodgers et l'IMAD y sont favorables) et lors d'un rendez-vous avec la Direction générale de la santé (DGS), l'ensemble des intervenants semblait favorable à un projet de IEPA avec tea-room/crêperie (16 à 20 appartements

dans l'immeuble envisagé). Un fonds de placement serait même prêt à financer ce type de bâtiment et son directeur doit prendre contact avec l'architecte.

Concernant l'accès au IEPA, plusieurs propositions ont été faites à l'architecte par la DGS et aucun souci ne se profile à ce niveau-là. Son emplacement favorisera une mixité sociale et reste dans une zone piétonne, à proximité de l'épicerie et du coiffeur.

M. Richardet, architecte, va donc proposer prochainement un projet plus précis allant dans ce sens.

h) Soirée des nouveaux habitants

M. Bouvier rappelle aux Conseillers(ères) municipaux(ales) que cette soirée est organisée le jeudi 29 septembre 2016 et les encourage à y participer.

i) Journée à pied à l'école

M. Hugon mentionne l'organisation de cette journée en collaboration avec l'APE. Il évoque l'arrêt de tous sur le passage piéton de la route de Valleiry, ce qui a généré une légère perturbation du trafic. Il suggère que cela soit éventuellement organisé plusieurs fois dans l'année.

j) Dimanche Sport pour tous à la salle de gym

M. Hugon fait part de la décision de poursuivre cette expérience de fin octobre à décembre 2016 et de reconduire cette activité en 2017 en collaboration avec la FASe. Il souhaite également reparler de l'évolution du local des jeunes avec la FASe.

k) Police municipale

M. Hugon résume brièvement la situation actuelle et annonce qu'aucune des communes de la champagne n'a inclus une somme à ce sujet dans son budget 2017. Toutefois, les discussions continuent.

Brunchancy

M. Hugon mentionne le brunch organisé ce dimanche 25 septembre par l'association Archicultures.

m) Aéroport

M. Hugon souhaite que les Conseillers(ères) municipaux(ales) s'informent plus sur l'avenir de l'aéroport de Genève ainsi que sur l'évolution des nuisances, notamment pour Chancy. Il transmet les feuilles de signatures de l'initiative populaire cantonale constitutionnelle « Pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève - reprenons en main notre aéroport! » et suggère qu'une fois signées, elles soient remises au secrétariat qui se chargera de les faire suivre (en bloc) avant la date buttoir du 1^{er} décembre 2016.

n) Restaurant scolaire

M. Hugon indique que suite à l'audit réalisé en mai 2016, un point a été fait avec la nouvelle responsable de cuisine, Mme Marie Lagriffoul ainsi qu'avec Pro Restauration. Tout se passe très bien et le changement est bénéfique au restaurant scolaire. L'augmentation de sa fréquentation est parfaitement gérée et le déménagement du restaurant n'est plus d'actualité.

o) Recours contre les « Rives du Rhône »

M. Beuchat indique que la Commune a perdu son recours en seconde instance contre cette construction. La décision va donc passer en force. Le tracé historique de la route de contournement est donc caduc.

Mme Giannattasio trouve étonnant que la Commune n'ait pas eu gain de cause avec un tel dossier.

- M. Beuchat lui explique que le Tribunal s'est notamment reposé sur la décision de la CMNS ayant accepté le design douteux de ce bâtiment. Même la distance à la forêt n'est plus un argument, la loi ayant récemment changé.
- M. Beuchat a confirmé aux architectes que la Commune laissait tomber les recours possibles au niveau du Tribunal fédéral mais qu'en contrepartie, elle souhaiterait être concertée sur le bâtiment afin qu'il se fonde au mieux dans le tissu bâti du village.

p) Travaux

Collecteurs - chemin des Raclerets

Ce chantier a débuté par une mauvaise surprise. En effet, les collecteurs n'étaient pas à l'endroit indiqué par le cadastre, les travaux ont donc pris plus de temps que prévu initialement. En revanche, **M. Beuchat** salue les efforts de la société mandatée, qui a travaillé tôt le matin et tard le soir afin de rattraper le retard y relatif. Toutefois, une nouvelle fermeture partielle interviendra pour limer la pente trop accentuée d'un des seuils. Un test a été fait avec les engins agricoles afin que tous soient le plus à l'aise possible. Un radar indicatif a été installé (comptage des véhicules).

Mi-octobre : marquage, et installation des bacs à fleurs.

Jeux

Les travaux sont terminés en termes de génie civil. Les enfants semblent contents et du monde fréquente ce nouveau parc. Le terrain de sport sera tracé en fin de semaine. Les panneaux mentionnant les âges et le fait que les enfants sont sous la responsabilité des parents seront installés d'ici la fin du mois.

Éclairage

Les mâts d'éclairage ont été montés et les luminaires seront installés en octobre.

Plantations

Elles auront lieu pendant les vacances scolaires d'octobre.

Cheminement

S'agissant d'une matière naturelle, il y aura donc pendant ces prochains mois un peu de boue, le temps que les particules fines soient lessivées mais cela sera réglé d'ici au printemps prochain.

M. Beuchat rappelle que, vu le prix bas des rentrées de soumissions, d'autres travaux ont été inclus dans cette phase de chantier; raison pour laquelle les délais de fin de travaux annoncés au printemps ont été rallongés.

École

Tous les travaux du secteur 1 (autour de l'école) sont terminés et la société a vraiment bien travaillé pour respecter la rentrée scolaire. Le trou restant ouvert au chemin de la Ruette sera bouché mi-octobre pour permettre la finition des travaux par les SIG.

Parking

M. Beuchat indique que la déchetterie a été déplacée du côté de la route de Bellegarde et que le nouveau parking va être créé d'ici mi-octobre. Il sera probablement limité « en 4 heures » pour éviter les voitures tampon.

Couvert

Lors de la prochaine étape de travaux (2017 a priori), la place centrale devant la salle communale sera réaménagée et deviendra piétonne. Un couvert sera construit et une dizaine de places seront aménagées et proposées en location aux riverains.

- M. Cal Suarez relève que pour la première fois les nouveaux habitants se sont risqués au centre du village. La mission « lieu de rencontre » est donc réussie.
- M. le Président souligne que les travaux ont été menés de main de maître afin de respecter les délais.

4. PROJET DE DÉLIBÉRATION

- a) Proposition relative au remplacement du tracteur John Deere 955
- M. le Président donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

- M. Bouvier donne quelques informations supplémentaires. Il évoque les problèmes mécaniques du tracteur actuel dont le devis des réparations s'élevait à plus de CHF 21'000.—. Il s'agit d'un investissement bien trop conséquent par rapport à l'âge du véhicule en bout de course. M. Bouvier rappelle qu'il est entre autres utilisé pour le tractage de remorques, le levage frontal, le compost du cimetière, le ramassage des feuilles, la tonte, le salage et le déblayage de la neige ... en bref il est utilisé tous les jours, été comme hiver, par nos employés communaux. Cette marque a été retenue par M. Gunter, qui l'a essayé, Avusy ainsi qu'Avully ont le même modèle, et qui semble parfaitement convenir à nos besoins.
- M. Bouvier indique également que l'économie du coût des travaux de la route de Passeiry (qui seront effectués l'année prochaine) permet de financer et de ne pas inclure cette dépense de CHF 96'000.-- dans les investissements.
- M. Beuchat mentionne le devis refusé il y a quelques années s'élevant à CHF 120'000.-- et souligne la volonté de la Commune de prendre un modèle performant mais d'un meilleur rapport qualité/prix.
- M. Cal Suarez demande s'il est possible de le partager avec une commune voisine.
- M. Bouvier mentionne que Chancy et Cartigny ont déjà la balayeuse en commun, ce qui génère régulièrement des malentendus (chaque fois que l'une des deux communes la récupère elle indique qu'il y a quelque chose de cassé). En outre, l'utilisation de ce tracteur étant quotidienne, il n'est pas envisageable de le partager.

Aucune autre remarque n'étant formulée, M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

5. NOMINATION DES PRÉSIDENTS(ES) ET VICE-PRÉSIDENTS(ES) DES LOCAUX DE VOTE POUR 2017

M. le Président soumet la liste pour les 12 février, 21 mai, 24 septembre et 26 novembre 2017, à savoir :

Présidente

Mme Valérie Froelicher

Suppléante de la Présidente

Mme Isabelle Giannattasio

Vice-Présidente

Mme Valérie Moron

Suppléante de la Vice-Présidente

Mme Sarah Terraneo

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 8 oui.

Il est pris acte de ces nominations.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Divers

École

M. Merlon mentionne que différentes familles s'interrogent sur le nombre d'enfants frontaliers fréquentant l'école et augmentant ainsi l'effectif total des écoliers.

M. Bouvier lui indique que l'on parle effectivement de 18 enfants (10 familles domiciliées en France) et que dans toute la Champagne environ 64 enfants sont accueillis.

Suite à une réunion avec M. Roland Jost, Directeur de l'établissement, et selon les directives du Département de l'instruction publique, ces familles vont recevoir une lettre officielle stipulant que c'est la dernière année durant laquelle elles bénéficient de cette dérogation. Cependant, chaque dossier sera étudié individuellement afin d'essayer d'éviter une déstabilisation malheureuse des enfants concernés.

Mme Giannattasio relève toutefois que la non acceptation de ces enfants pourrait engendrer la fermeture d'une classe et de fait augmenter le quota restant à 25 ou 26 enfants par classe, ce qui provoquera forcément une réaction négative de la part des parents (les mêmes ?).

Route de Valleiry

M. Party indique qu'aucun panneau ne mentionne la limitation aux camions « max 3.5 tonnes excepté trafic agricole » sur la route montant dans les bois qui n'est pas réellement praticable pour de tels engins.

Il suggère également que les horaires de fermeture de la douane soient visiblement mentionnés dès l'entrée du village ou au moins au giratoire.

Station-service du centre du village

MM. Merlon et **Oberson** se demandent s'il est possible de réduire la luminosité des panneaux de la station service (rouge).

- b) Commission des finances
- M. Bono précise, si besoin est, que les demandes pour le budget : c'est maintenant!
- c) Commission des affaires sociales, sports et loisirs

Mme Giannattasio relève que la commission a plein de beaux projets : une réunion par mois a été agendée.

d) Commission de la communication et des relations publiques

En l'absence de **Mme Dubelly Hatinguais, Mme Giannattasio** communique que le ChancyLien à paraître est un bijou !

- e) Commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie
- M. Meylan travaille toujours sur le couvert avec la CMNS. Pour l'instant pas de retour de la part de ladite commission, il semblerait donc que le projet soit validé.

M. le Président lève la séance à 22h30.

Le Président du Conseil municipal

Pierre Meylan

Le Secrétaire du Conseil municipal Raphaël Party

La Secrétaire Joëlle Noverraz

